

**NCA-Rouiba Spa**  
**Société cotée à la Bourse d'Alger au capital de 849.195.000 DA**  
**Siège social : Route Nationale N°5**  
**Z.I Rouiba**

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU**  
**28 Juin 2018**

L'an 2018,

Le 28 juin à 10 heures au siège de la société,

Les actionnaires de la société par actions NCA-Rouiba se sont réunis en assemblée générale.

L'avis de convocation a été inséré le 24 Mai au journal Liberté et publié sur le site Internet de la société en date du 24 Mai 2018.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leurs noms qu'en qualité de mandataires et procèdent à la constitution du bureau de l'assemblée comme suit :

Monsieur Slim Othmani préside la réunion en sa qualité de président du Conseil d'Administration.

Madame Lamya Sekkara – Benyahia et Monsieur Zaher Messaoudi sont désignés comme scrutateurs.

Monsieur Mehdi Othmani est désigné comme secrétaire.

Les membres du bureau de l'assemblée certifient la feuille de présence et constatent que les actionnaires présents détiennent cumulativement 5 854 234 actions correspondant à un quorum de 53.8 % et déclarent que l'Assemblée, sur première convocation, a réuni au moins la moitié des actionnaires et peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Ordinaire.

Toute la documentation nécessaire au déroulement de l'assemblée est consultable auprès du service juridique et accessible en ligne sur notre site Internet [www.rouiba.com.dz/bourse](http://www.rouiba.com.dz/bourse)

Est en outre constatée la présence :

- Du comité gouvernance et éthique,
- Du comité Audit et contrôle,
- Du cabinet Deloitte, commissaire aux comptes, représenté par Monsieur Said Kdyem.

La liste des documents mis à la disposition des actionnaires est la suivante :

- Un exemplaire du journal "Liberté" du 24 mai 2018, portant avis de convocation
- Un exemplaire de la publication du site internet en date du 24 mai 2018, portant avis de convocation
- les noms, prénoms usuels et âges des candidats au poste d'administrateur ainsi que le représentant des minoritaires, leurs références professionnelles et leurs activités professionnelles au cours des 5 dernières années, notamment les fonctions qu'ils exercent ou ont exercées dans d'autres sociétés;
- les noms, prénoms usuels et domiciles, des administrateurs avec indication des autres sociétés dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de gestion, de direction ou d'administration ;
- Une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes avec l'avis de réception,
- La feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés,
- Un exemplaire des statuts de l'entreprise ;
- L'ordre du jour de l'assemblée ;
- Le texte des projets de résolution présenté par le conseil d'administration ;
- Le rapport du conseil d'administration qui sera présenté à l'assemblée ;
- Le tableau des comptes de résultat, les documents de synthèse, et le bilan ;
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice ;
- Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 628 du code de commerce ;
- Le rapport du commissaire aux comptes sur le rapport de la direction, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;

L'ordre du jour est celui qui figure sur le site de NCA- ROUIBA.

La présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2017 ;
2. Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux Comptes au titre de l'exercice 2017 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes ;
3. Approbation des états financiers au titre de l'exercice 2017 ;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2017 ;
5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2017 ;
6. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2017 ;
7. Propositions de nominations par cooptation d'un nouvel administrateur ;
8. Prendre acte de la fin de mandat du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes ;
9. Pouvoir en vue des formalités ;
10. Questions diverses.

Après divers échanges de vues entre les actionnaires, les personnes interrogées s'étant déclarées suffisamment informées par les présentations du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général, les différents rapports lus à l'Assemblée ainsi que par les réponses fournies, personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mise aux voix.

---

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie le mode et le délai de convocation de la présente réunion et la déclare régulièrement constituée.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à

<b>Vote</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Voix</b>	100 %	0%	0%

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que la lecture des rapports de Monsieur le commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2017, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés , ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports .

Ces états financiers font ressortir un total net bilan de 8.694.763.694,00 dinars et un résultat déficitaire de (- 720.610.250,00) dinars.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à

<b>Vote</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Voix</b>	100%	0%	0%

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels, prend acte du déficit de l'exercice de (-720.610.250,00) Dinars.

Le président rappelle que les différentes réserves et primes de la société sont de : 1.222.871.347,00 Dinars.

A la suite d'une proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la résorption du déficit de l'exercice par les primes et réserves.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à

<b>Vote</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Voix</b>	100%	0%	0%

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, donne quitus entier et sans réserve de leur gestion aux administrateurs au titre de l'exercice 2017.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à

<b>Vote</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Voix</b>	100%	0%	0%

**CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire , statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration , fixe à 100.000,00 Dinars Algériens Net d'impôt le montant par séance et par administrateur alloués au titre de l'exercice 2017 et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement .

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à

<b>Vote</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Voix</b>	100%	0%	0%

**SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes en exécution de l'article 628 du Code de commerce, approuve le dit rapport ainsi que les opérations qui y sont relatées.

Conformément aux dispositions de l'article 628 du code de commerce, les administrateurs intéressés ne peuvent pas prendre part au vote et leurs actions ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à

<b>Vote</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Voix</b>	100%	0%	0%

#### **SEPTIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte de la fin du mandat du commissaire aux comptes Monsieur Siad Kdyem s'achevant à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire et après avoir pris connaissance de la proposition faite par le Conseil d'Administration dans son rapport de réduction des charges de l'entreprise . L'Assemblée Générale décide d'étudier les trois propositions des cabinets et mandate après un vote la mission à Madame Lamya Sekkara Ben Yahia Responsable du Comité Audit et Contrôle du Conseil d'Administration et Monsieur Abdelaziz Abdelhakim (Actionnaire et indépendant à l'entreprise) afin d'étudier les trois offres.

Après l'étude des offres un avis définitif a été présenté dans un rapport qui a fait ressortir la proposition du cabinet de Monsieur Mohamed Harfouche qui semble être la plus intéressante selon les termes et conditions technique et financière.

L'Assemblée Générale Ordinaire après délibération, connaissance prise du rapport de délibération de la commission décide de nommer Monsieur Mohamed Harfouche en qualité de Commissaire aux comptes pour un mandat de trois ans à courir jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à

<b>Vote</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Voix</b>	100%	0%	0%

#### **HUITIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte de la démission de la société par actions Maghreb invest, représentée par Monsieur Mehdi Ghrabi, de son mandat d'administrateur constatée par le Conseil d'Administration du 04 avril 2018, ratifie cette démission.

L'Assemblée prend acte que la société par actions Maghreb invest, représentée par son directeur général, Monsieur Mehdi Gharbi, ne sera pas remplacée.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à

<b>Vote</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Voix</b>	100%	0%	0%

#### **NEUVIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, ratifie la cooptation par le conseil d'administration, lors de sa réunion du 02 avril 2018,

de Madame Lamy Sekkara, en qualité d'administrateur, pour la durée du mandat du Conseil d'Administration à courir soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2019, qui sera composé de :

M. Slim OTHMANI, Président du conseil d'administration  
M. Mohamed Sahbi OTHMANI, Directeur Général  
Mme. Thouraya OTHMANI, Administrateur  
Mme. Lamy SEKKARA, Administrateur  
M. Mohamed Mokhtar OTHMANI, Administrateur  
M. Mohamed El Hadi OTHMANI, Administrateur  
M. Said ATHMANI, Administrateur  
M. Mohamed ATHMANI, Administrateur  
M. Zaher MESOUADI, Administrateur  
M. Hassen KHELIFATI, Administrateur  
M. Chafiq HAMMADI, Administrateur  
M. Africinvest Ltd, représenté par M. Aziz MEBAREK, Administrateur

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à

<b>Vote</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Voix</b>	100%	0%	0%

#### **DIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration lors de sa dernière réunion du 02 avril 2018, approuve la réévaluation des terrains de la société.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à

<b>Vote</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Voix</b>	100%	0%	0%

#### **ONZIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à

<b>Vote</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Voix</b>	100%	0%	0%

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12h30.

De tous ce que dessus, il a été dressé le présent procès- verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

---

**Le président**  
Mr Slim Othmani

**Le secrétaire**  
Mr Mehdi Othmani

**Les scrutateurs**

Mr Zaher Messaoudi

Mme. Lamy Sekkara - Benyahia